

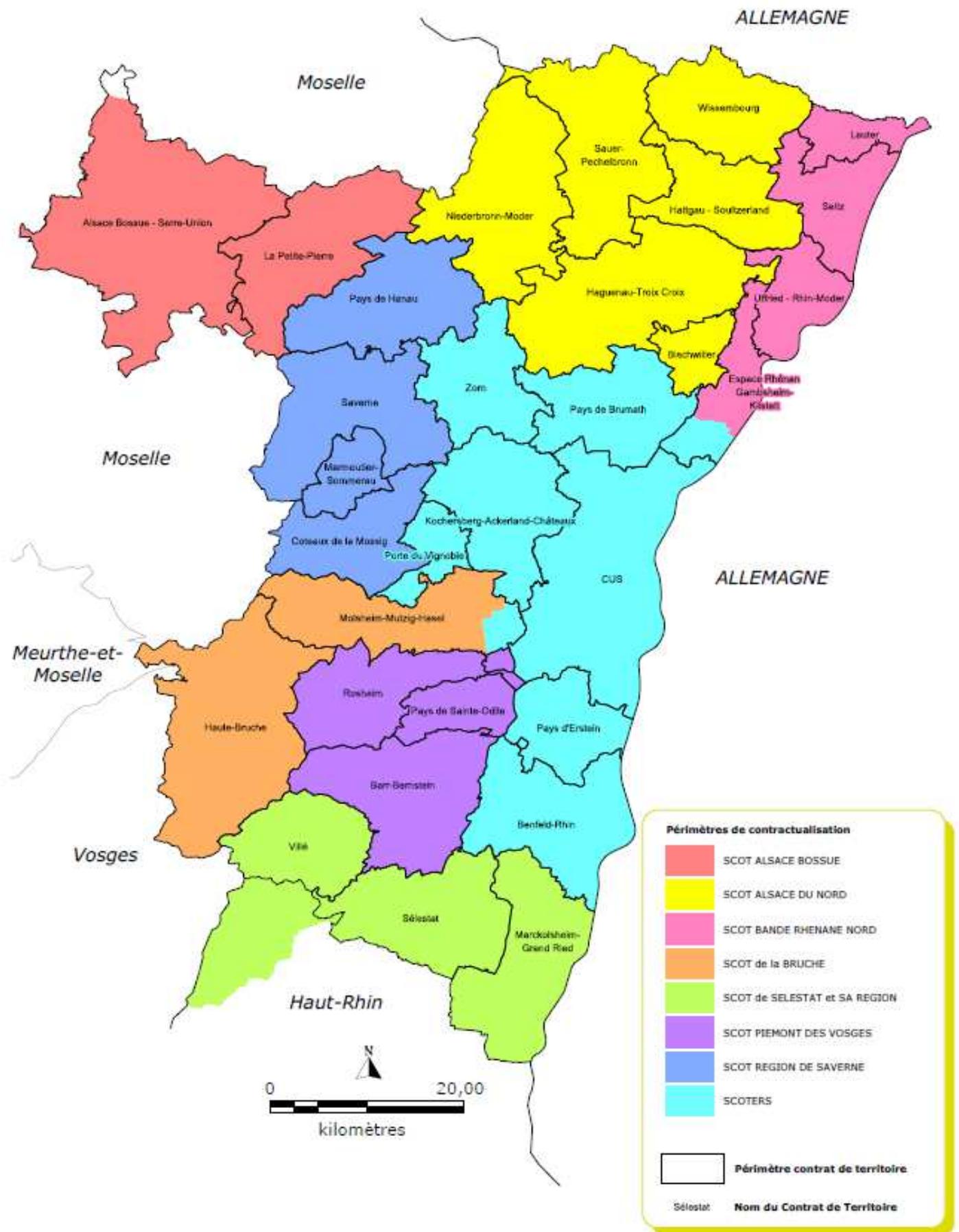
CONTRAT DE TERRITOIRE
PAYS DE HANAU
2014-2016



SOMMAIRE

Le préambule	4
Le territoire de contrat : fiche d'identité	13
Les projets structurants du territoire	19
L'annexe financière	28





PREAMBULE



Contrat de développement et d'aménagement du territoire

Pays de Hanau 2014-2016

Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Guy-Dominique KENNEL, Président, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 1er décembre 2014,

d'une part

Et

- la Communauté de Communes du Pays de Hanau, représentée par son Président, M. Bernard BRUMBTER agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en **date du _____**,

ainsi que

- les communes membres de la communauté de communes susmentionnée,

d'autre part

Est conclu un **contrat de territoire de 2ème génération (désigné ci-après contrat de territoire)**



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

Un partenariat ancien entre le Département et le territoire

Acteur majeur de l'équipement des territoires et de l'organisation de l'espace de vie départemental, le Département du Bas-Rhin s'est de longue date positionné comme le partenaire naturel des communes et des intercommunalités. Fort de l'expérience de la première génération de contrats de territoire, le Conseil Général a décidé en juillet 2011 de poursuivre son engagement dans cette démarche de contractualisation territoriale, confirmant ainsi sa volonté de rester le partenaire principal des communes et des intercommunalités.

Les principes et finalités du contrat de territoire de 2ème génération

En dépit d'un contexte budgétaire difficile et même si cela n'entre pas dans le champ de ses compétences obligatoires, le Département entend poursuivre son effort de soutien en faveur des projets de proximité portés par les communes et intercommunalités. Il prend ainsi l'engagement sur la durée du contrat de mettre en œuvre au profit des territoires une enveloppe correspondant au maximum au montant contractualisé dans le 1er contrat (déduction faite de l'aide apportée à certaines opérations exceptionnelles et de la décote au titre du développement local), ramené sur 3 ans et diminué de 20 % en corrélation avec l'effort de maîtrise budgétaire engagé par la collectivité départementale.

Dans la nouvelle génération de contrats, l'intervention départementale est davantage recentrée sur le soutien aux projets structurants, l'objectif étant de concentrer des moyens renforcés sur des enjeux prioritaires limités, permettant ainsi d'atteindre des résultats significatifs dans la durée, sans dispersion et en privilégiant la dimension qualitative des projets. La logique de guichet est abandonnée au profit d'un soutien négocié au cas par cas.

Désormais, le contrat de territoire est encore plus adapté à la diversité de chaque territoire, sur la base d'une négociation menée qui doit apporter une réponse adaptée aux spécificités locales. A une logique d'attribution automatique des aides est substituée une approche fondée sur une analyse concrète des projets, en lien avec le diagnostic et les besoins prioritaires des habitants.

Quant au périmètre de la contractualisation, il reste celui de la ou des communautés de communes, tout en prenant en compte la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Afin de tenir compte de la capacité réelle de programmation des collectivités telle que constatée lors de la 1ère génération de contrats, les nouveaux contrats de territoires sont conclus pour une durée de 3 ans, sans révision à mi-parcours.

Enfin, chaque contrat de territoire est approuvé par délégation de l'assemblée départementale à la Commission Permanente en application de la délibération du 26 mai 2014 et par les conseils municipaux et communautaires et est appelé à être cosigné, aux côtés du Président du Conseil Général, par les Maires, les Présidents des Communautés de Communes, le Conseiller Général négociateur ainsi que les autres Conseillers Généraux du territoire.



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

La structuration des nouveaux contrats de territoire

Acté par la délibération du 25 juin et approuvé par délibération du 22 octobre 2012, le guide de référence, qui encadre la négociation au cas par cas des projets susceptibles d'émerger aux contrats de 2ème génération, constitue le nouveau référentiel d'intervention du Conseil Général pour les aides d'investissement accordées aux communes et intercommunalités.

Dans ce cadre, deux types de projets d'investissement sont inscrits au contrat et régis par le guide de référence.

- Les opérations d'intérêt local

Il s'agit d'équipements de base dans les domaines tels que la voirie, les écoles, les édifices culturels, le petit patrimoine ou les petits équipements sportifs et socio-éducatifs. La liste indicative de ces opérations figure dans le guide de référence ainsi qu'une liste d'opérations exclues par principe de toute aide départementale.

Les modalités de financement sont basées sur une appréciation globale du projet. Le taux de subvention est fixé par référence au taux modulé du maître mais il peut y être dérogé dans le cadre de la négociation.

A noter l'instauration d'un seuil minimum de coût projet fixé à 4 € par habitant pour les communes appliqué à une base de coût projet HT.

- Les projets structurants

Certains projets des territoires ont vocation à être inscrits au contrat en qualité de projets structurants.

Il s'agit de projets de dimension intercommunale répondant à des priorités partagées entre le Département et les territoires ou qui sont de nature à combler une lacune importante des territoires en termes d'offre d'équipements ou de services publics. Par ailleurs l'aide du Conseil Général devra jouer un effet levier en leur faveur. Ils pourront être portés par les communes ou par l'intercommunalité.

Le choix des projets retenus intervient dans le cadre des discussions et de la négociation engagées avec le territoire, en appui sur l'analyse effectuée par le Département des enjeux majeurs du territoire et des projets à soutenir prioritairement, et au vu du projet de territoire. Dans une optique de négociation ouverte, il n'y a pas de liste préétablie de projets structurants. En revanche, un projet ne pourra pas être reconnu comme structurant s'il figure dans la liste des investissements exclus par principe de toute aide départementale.

Le montant de l'aide sera défini au cas par cas, dans la limite de 50 %, dans le cadre de la négociation et dépendra de l'intervention éventuelle d'autres cofinanceurs, que les collectivités maîtres d'ouvrage sont incitées à solliciter.

La négociation devra respecter l'objectif cible de réserver la moitié de l'enveloppe globale du territoire à ces projets structurants.



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

La structuration des nouveaux contrats de territoire

Les opérations d'intérêt local et les projets structurants retenus à l'issue de l'appel à projets et des négociations, sont détaillés au sein de l'annexe financière de même que les fiches de présentation des projets structurants.

Certaines opérations (eau, assainissement, déchets, cours d'eau, aides au fonctionnement...) portées par des collectivités, des associations voire des entreprises et non inscrites au contrat de territoire restent susceptibles de bénéficier de financements dans le cadre des autres dispositifs d'aides du Département.

Le Département poursuivra enfin la réalisation de projets sous maîtrise d'ouvrage propre sur le territoire (routes départementales, collèges, itinéraires cyclables...) en fonction des évolutions de ses contraintes techniques ou financières.

Enfin, des éléments généraux, préambule et conditions de mise en œuvre, figurent également au contrat.

Un engagement partagé en faveur du développement durable

Les contrats de territoires sont identifiés comme une action de l'Agenda 21 départemental. Tant dans leur méthode d'élaboration que dans leur contenu ils déclinent pleinement les objectifs du développement durable.

Partenaire des intercommunalités et des communes, le Conseil Général s'appuie sur son expérience afin de promouvoir et soutenir les démarches territoriales de développement durable. Par la même, le Département a pour objectif de :

- promouvoir un développement durable et solidaire des territoires bas-rhinois ;
- répondre aux interrogations et aux besoins des collectivités en termes de formation et d'accompagnement aux démarches territoriales de développement durable ;
- inciter les collectivités à se doter d'une démarche territoriale globale de développement durable.

Aussi, le Conseil Général incite les collectivités du territoire à s'engager à ses côtés afin :

- de reconnaître la nécessité d'une mobilisation collégiale et d'une implication de tous en matière de développement durable ;
- d'inclure les enjeux de développement durable dans leur propre fonctionnement et dans leurs projets ;
- de s'engager dans une évaluation partagée de certains de leurs projets.



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le territoire de contrat

Au 31 décembre 2013 est arrivé à échéance le contrat de territoire du Pays de Hanau pour la période 2007-2013. La communauté de communes et les communes signataires de ce contrat sont à présent susceptibles de bénéficier d'un contrat de 2ème génération pour la période 2014/2016. La programmation des opérations appelées à être financées par le Département est détaillée dans l'annexe financière jointe.

Durée du contrat

Le nouveau contrat de territoire est conclu pour une période de 3 ans. Il prend effet au 1er janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2016

Engagement financier du Département

Le Département s'engage aux côtés des communes et de la Communauté de Communes du Pays de Hanau afin de permettre la réalisation des projets inscrits dans l'annexe financière. L'enveloppe maximale que le Conseil Général consacrera au cours des 3 années du contrat (2014-2016) s'élève à 2 318 333 €.

Exécution financière

L'exécution financière du contrat s'appuie sur le cadre fixé lors des séances plénières du 25 juin 2012 et du 22 octobre 2012 ainsi que sur l'application des mécanismes généraux prévus par le contrat lui-même.

Les montants des subventions départementales figurant dans l'annexe financière sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Général sur la somme qui sera finalement attribuée. Ils constituent des sommes plafond de subvention.

En cas de diminution du coût d'un projet, le taux de subvention prévu est maintenu mais sur la nouvelle assiette éligible. En cas d'augmentation du coût projet, la subvention versée sera celle prévue initialement au contrat.

A noter qu'en raison de la durée limitée des contrats (3 ans), l'enveloppe « PIL » (Projets d'Intérêt Local) qui permettait dans la 1ère génération de contrats de financer des projets inférieurs à 50 000 € de coût, n'est pas reconduite. Pour les contrats de 2ème génération, tous les projets soutenus sont identifiés dès le départ pour la durée du contrat.

Chaque année, un bilan financier d'exécution du contrat est présenté au comité de suivi financier. Au vu de la durée raccourcie, il n'y a plus de révision à mi-parcours, ni d'autres formes de mise à jour prévues.

Ce comité de suivi se compose des personnes suivantes : le Conseiller Général négociateur, le Maire du bourg-centre, le Président de la Communauté de Communes, du Vice-Président du Pôle Développement des Territoires, des autres conseillers généraux du territoire, du Délégué de la Maison du Conseil Général et du Chef de projet contractualisation



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Modalités de dépôt des demandes de subventions

Toute opération relevant du contrat de territoire doit impérativement faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général. Cette démarche doit obligatoirement intervenir avant le démarrage de l'opération et conformément au règlement financier du Département en vigueur.



Fait à _____, le _____

Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Guy-Dominique KENNEL

Le Conseiller Général

Le président de la Communauté de Communes du
Pays de Hanau et Maire de Schillersdorf

Pierre MARMILLOD

Bernard BRUMBTER

Le Maire de Bischholtz

Le Maire de Bosselhausen

Jacqueline LEONHART

Laurence JOST

Le Maire de Bouxwiller

Le Maire de Buswiller

Alain JANUS

Daniel ETTER

Le Maire de Dossenheim sur Zinsel

Le Maire d'Ingwiller

Daniel BASTIAN

Hans DOEPPEN



Le Maire de Kirrwiller

Patrice DIETLER

Le Maire de Mulhausen

René SCHMITT

Le Maire de Niedersoultzbach

Jean-Michel OERTH

Le Maire d'Obersoultzbach

Richard MULLER

Le Maire de Schalkendorf

Bernard KRIEGER

Le Maire de Weinbourg

Liliane CLEISS

Le Maire de Menchhoffen

Alain DANNER

Le Maire de Neuwiller lès Saverne

Alphonse DECKER

Le Maire d'Obermodern-Zutzendorf

Helmut STEGNER

Le Maire de Ringendorf

Pascal HERRMANN

Le Maire d'Uttwiller

Roland KOENIG

Le Maire de Weiterswiller

Raymond KISTER



LE TERRITOIRE DE CONTRAT

Fiche d'identité



LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HANAU



Né par arrêté préfectoral du **17 décembre 1992**, le District du Pays de Hanau s'est transformé le 1er janvier 2000 en Communauté de Communes.

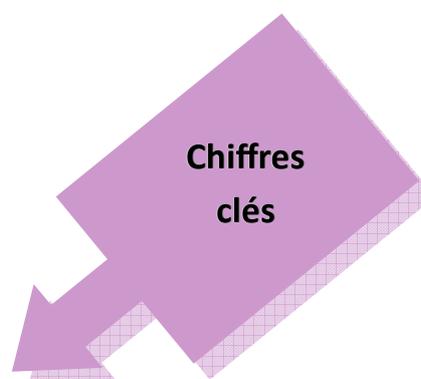
Cette structure intercommunale a été créée par la volonté des communes du Canton de Bouxwiller, à l'exception des communes de Pfaffenhoffen et Niedermodern, et de la commune de Weiterswiller du Canton de la Petite Pierre, dans l'objectif de mener à bien des projets communs. Ringendorf, du Canton de Hochfelden, a également adhéré à l'intercommunalité le 31 décembre 1993.

Ainsi, ce découpage administratif est composé de 19 communes réparties en 23 villages..

Situé sur le piémont des Vosges du Nord et les collines sous-vosgiennes, le territoire se structure autour de deux bourgs-centre, Bouxwiller et Ingwiller, qui concentrent la majorité des activités économiques et commerciales.

Situé dans l'aire d'influence de Haguenau et de Saverne, le territoire est également proche de Strasbourg, notamment grâce à une desserte ferroviaire qui rend accessible la capitale régionale en moins de 30min de la gare d'Obermodern et d'Ingwiller.

Même si le territoire bénéficie de la proximité de l'autoroute A4, il est mal desservi en grandes routes structurantes, malgré son rôle de liaison entre Haguenau et Saverne et entre Strasbourg et l'Alsace Bossue.



Superficie : 170 km²

Population totale 2014 : 17 135 habitants

Densité de la population en 2009 : 100.6 habitants / km²

Nombre de communes : 19

Taux d'activité des 15 – 64 ans en 2009 : 75.4 %



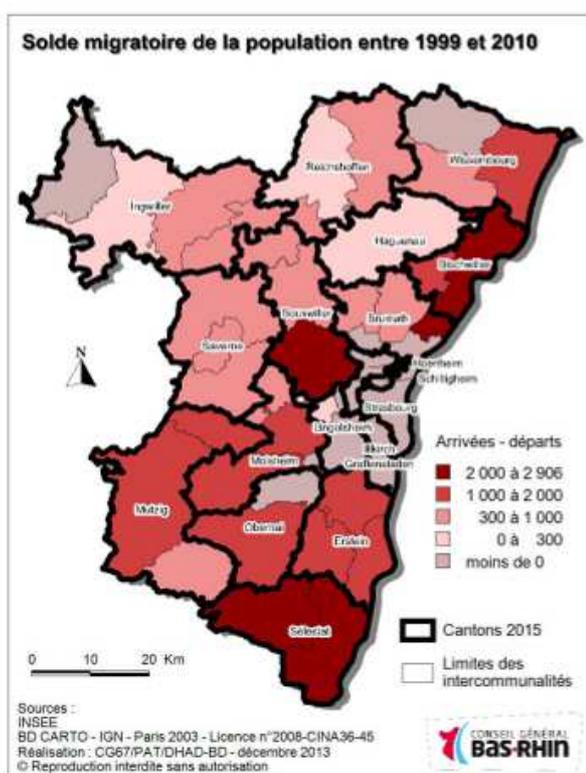
Une population qui stagne

La Communauté de Communes du Pays de Hanau regroupe environ 17 600 habitants dans 19 communes dont deux dépassent les 4 000 habitants : Bouxwiller (avec ses 3 communes associées) et Ingwiller. Trois autres communes ont plus de 1 000 habitants: Obermodern-Zutzendorf, Neuwiller-lès-Saverne et Dossenheim/Zinsel. La plus petite commune compte 172 habitants.

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	15 337	15 674	15 786	15 946	16 112	17 135
Densité moyenne (hab/km ²)	90,1	92,1	92,7	93,7	94,6	100,6

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales.



Globalement la démographie du territoire suit les tendances départementale, avec une légère hausse continue de la population depuis 1999, suite à une stagnation de la population entre 1990 et 1999.

Les communes qui sont concernées par une hausse de la population (évolution sensible du taux de variation intercensitaire) sont essentiellement :

- * Les communes ayant une gare (Ingwiller et Obermodern), localisation intéressante pour les ménages dont l'un des membres travaille à Strasbourg
- * Les communes situées aux limites ouest du territoire, (Mulhausen et Ringendorf), qui bénéficient de l'attractivité des bassins d'emploi de Haguenau et Strasbourg.

Les augmentations de population sont donc dues à la migration de population, le solde naturel étant presque nul.

Le territoire affirme son caractère périurbain avec une densité de la population deux fois plus faible que celle du département.

Concernant la répartition par âge et par sexe, elle témoigne d'une tendance au vieillissement de la population, et surtout un problème d'attractivité pour les jeunes ménages. En effet, la pyramide des âges montre :

- * une baisse de la part des 15 à 44 ans
- * Une augmentation importante des 45-59 ans

La part des moins de 20 ans reste importante dans la population (25%), ce qui confirme les investissements réalisés et les services créés dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse. Mais le territoire peine à retenir et à capter les jeunes actifs. De plus, la part grandissante des personnes âgées, en particulier des personnes de plus de 75 ans, incite à une réflexion sur la gestion de la dépendance et le maintien à domicile des aînés.



Le Bâti : une forte majorité de propriétaires occupants et un patrimoine remarquable à sauvegarder



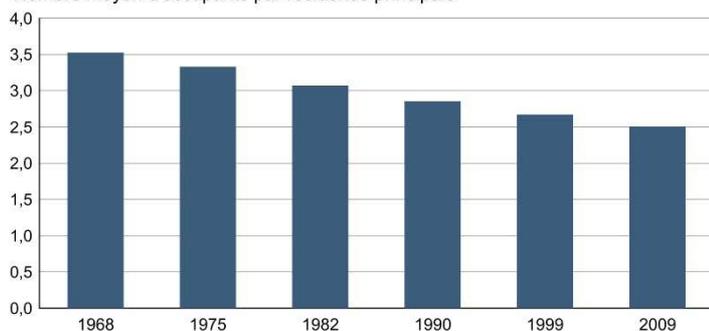
Sur le territoire intercommunal, les propriétaires occupants représentent près de 80% des résidences principales, le logement locatif ne représentant que 17%. Le nombre de logement en résidence principale est en augmentation sensible, mais le territoire est surtout marqué par un développement fort des logements vacants, qui ont doublé entre 1999 et 2009 (de 323 à 603 logements vacants).

Peu développée, l'offre en logements aidés est principalement concentrée sur les communes de Bouxwiller et Ingwiller, avec une réticence des bailleurs sociaux à s'installer sur le territoire. Un effort reste pourtant nécessaire pour améliorer l'offre locative sociale encore insuffisante face à une demande qui augmente du fait de la mobilité professionnelle grandissante, de l'éclatement de la structure familiale, de la présence de groupes sociaux en difficulté d'insertion et du prix élevé du foncier en Alsace.

L'habitat dominant reste ainsi très majoritairement la propriété individuelle, l'accession à la propriété en maison individuelle continuant nettement à se développer depuis les années 1990, avec un coût du foncier restant attractif par rapport au département. La progression des logements concerne toujours majoritairement des résidences principales, alors que le parc locatif a eu tendance à être rénové par différentes opération publique de soutien (300 logements locatifs rénovés en 2000 et 2013, dans le cadre des OPAH et PIG'RénoV'habitat).

Le territoire est marqué par un habitat au fort caractère patrimonial, avec un bourg centre doté d'un patrimoine bâti au rayonnement régional (Bouxwiller) et une majorité de communes offrant un tissu bâti riche en maisons alsaciennes remarquables. Au centre et à l'est du territoire, des corps de ferme de taille très importante sont à la fois un atout patrimonial et touristique, mais aussi une charge conséquente d'entretien et de valorisation pour les propriétaires.

Nombre moyen d'occupants par résidence principale



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.



LOG T2 - Catégories et types de logements

	2009	%	1999	%
Ensemble	7 510	100,0	6 488	100,0
Résidences principales	6 692	89,1	5 884	90,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	215	2,9	281	4,3
Logements vacants	603	8,0	323	5,0
Maisons	5 978	79,6	4 954	76,4
Appartements	1 488	19,8	1 323	20,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.





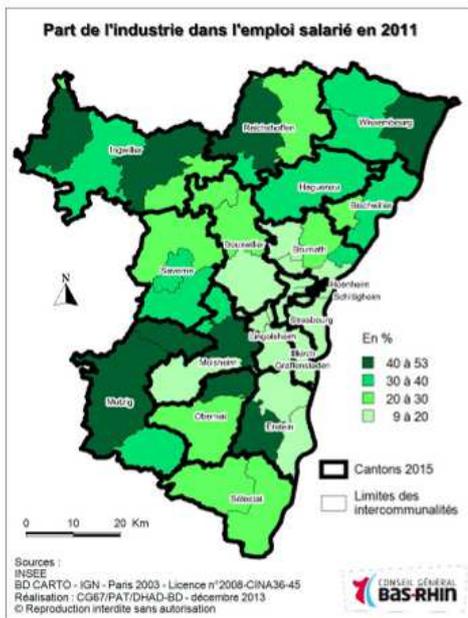
Un territoire à dominante de retraités, d'ouvriers et d'employés

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	%	1999	%
Ensemble	13 932	100,0	13 228	100,0
Agriculteurs exploitants	81	0,6	112	0,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	444	3,2	400	3,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	842	6,0	540	4,1
Professions intermédiaires	1 882	13,5	1 412	10,7
Employés	2 348	16,9	1 836	13,9
Ouvriers	2 814	20,2	2 968	22,4
Retraités	3 821	27,4	3 124	23,6
Autres personnes sans activité professionnelle	1 699	12,2	2 836	21,4

La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée avec 27 % est celle des retraités, en augmentation de 5 points de 1999 à 2009. La part des ouvriers est en régression, malgré l'influence des zones industrielles du bassin d'Haguenau. Les employés, mais aussi les professions intermédiaires et supérieures sont en augmentation.

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires.



Un territoire bénéficiant des bassins d'emploi limitrophes

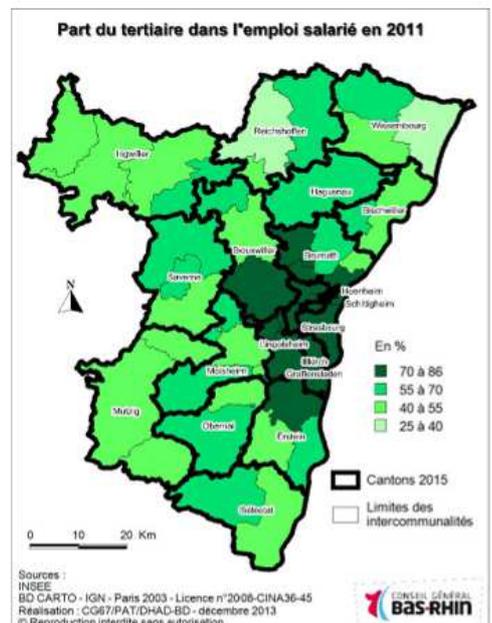
Le Pays de Hanau est marqué par un flux pendulaire de travailleurs en direction de Haguenau, Strasbourg et Saverne. Ceci s'explique notamment par un décalage important entre l'offre d'emplois sur le territoire et les actifs y résident, en particulier pour les professions intermédiaires et les ouvriers. Ce phénomène est amplifié par une tertiarisation de l'emploi sur le territoire

Les flux pendulaires sont également marqués par des déplacements internes et externes au territoire en direction de Ingwiller et Bouxwiller, qui concentrent l'essentiel de l'emploi du Pays de Hanau.

Un tissu économique morcelé par l'artisanat et le commerce

L'économie du territoire est formée par beaucoup de petites entreprises, en particulier de l'artisanat et du commerce, qui sont peu structurés. Quelques entreprises industrielles de taille moyenne se concentrent autour de Ingwiller et Bouxwiller (20% des emplois).

Le commerce, le transport et les services représentent un part grandissante et majoritaire des emplois du territoire (37%), suivi par l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale



Une agriculture en mutation, qui marque les paysages

Le territoire est principalement occupé par des surfaces agricoles, mais ces espaces sont soumis à de fortes tensions foncières, convoités pour le développement de l'urbanisation. En opposition, le nombre d'exploitations agricoles est en déclin, avec une orientation de plus en plus marquée vers les grandes cultures, malgré le maintien d'exploitation d'élevage à forte valeur ajoutée (produits laitiers) et à une intensification de l'élevage de volailles.



Les espaces forestier sont également important, avec la présence de deux communes au ban couvert en grande partie par le massif forestier vosgien, Dossenheim/zinsel et Neuwiller-lès-Saverne. Le bois est notamment valorisé en énergie et bois à faible valeur ajouté, phénomène accentué par les fermetures des dernières scieries.

Des espaces naturels variés et riches à préserver

Le Pays de Hanau est dominé par un paysage de collines sous-vosgiennes et de piémont, tous les villages étant dotés en des proportions variables d'une ceinture verte de prés-vergers traditionnels, parsemés de forêt de plaine, avec le massif forestier des Vosges du Nord en ligne d'horizon.



Les vergers familiaux tendent à disparaître, par manque d'entretien et par le développement des espaces urbains et agricoles. Toutefois, un regain d'intérêt pour les vergers s'observe depuis quelques années au sein de la population.

Toute la partie ouest du territoire est dominée par un massif forestier typique des Vosges du nord: une part majoritaire de feuillus, et notamment de châtaignier, et des sous-bois pauvres en raison du sol gréseux. Une part importante des espaces forestiers du piémont est intégrée dans la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (Neuwiller-lès-Saverne et Dossenheim).

Des atouts touristiques liés à un patrimoine bâti et naturel, insuffisamment exploités

Touristiquement, le territoire souffre d'une contradiction originale. D'une part, la présence d'un carrefour de rayonnement international, qui draine un flux touristique très important. De l'autre, une très faible capacité d'hébergement (4 hôtels et un camping de moins de 200 places), compensé en partie par un développement des gîtes et chambres d'hôtes.



Les atouts touristiques du territoire sont empreints d'originalité : un patrimoine bâti remarquable, notamment à Bouxwiller; une histoire et un patrimoine judéo-alsacien exceptionnel; des marchés de Noël authentiques qui drainent des foules considérables;...

Certaines richesses touristiques du territoire souffrent d'un manque de dynamisme, en particulier dans le domaine des déplacements en mode doux, même si le tourisme et le loisir équin se développent considérablement depuis quelques années.



LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE



Création d'un marché couvert, restructuration du centre-ville et aménagement de la Place du Marché

Maître d'ouvrage	: Ville d'Ingwiller
Localisation du projet	: Ingwiller
Date de démarrage des travaux	: 2015-2016
Coût projet	: 1 050 000 €
Subvention départementale	: 370 000 €

Ingwiller, bourg-centre de la Communauté de Communes du Pays de Hanau, joue un rôle important à l'échelle du territoire. La Ville est avantageusement située sur un axe routier majeur et desservie par une ligne de chemin de fer. Elle offre aux communes environnantes les principaux commerces, services de santé et établissements scolaires ainsi qu'un important bassin d'emploi. L'attractivité commerciale d'Ingwiller est son atout majeur : plus de 350 entreprises et commerces sont au cœur du dynamisme économique de la Ville. De plus, la commune a la chance d'accueillir un marché des producteurs locaux. Le succès grandissant de l'évènement correspond aux nouvelles tendances de consommation et témoigne de la volonté des habitants du territoire à privilégier les circuits courts, les produits locaux et le contact direct entre producteur et consommateur.

Le marché des producteurs locaux a lieu sur la placette située à l'arrière de l'église protestante au centre-ville d'Ingwiller. L'endroit n'est pas couvert ce qui peut être gênant en cas de mauvais temps. De plus, l'espace disponible est restreint et mal adapté ce qui freine le développement du marché (de nouvelles demandes d'installations sont régulièrement formulées par les producteurs du territoire).

Initialement la municipalité a souhaité mener une réflexion pour offrir de nouvelles perspectives de développement à ce marché. Mais l'analyse de la situation a révélé une problématique bien plus profonde : depuis de longues années, l'absence de politique urbaine définie et de réflexion globale en matière d'urbanisme et d'aménagement a entraîné une déstructuration du tissu traditionnel et l'apparition d'un véritable vide au cœur du centre historique d'Ingwiller.

Ce constat a convaincu la municipalité de la nécessité d'envisager un projet bien plus ambitieux que la simple création d'un marché couvert, celui de revitaliser le cœur de sa ville en requalifiant la place du Marché.

L'objectif principal du projet est de réinvestir le vide urbain d'Ingwiller en créant un espace plurimodale et multi-générationnel mettant en réseau les différents lieux et pôles d'intérêts qui composent le centre-ville (mairie, école intercommunale de musique du Pays de Hanau, bibliothèque municipale, monument aux morts, église protestante, office du tourisme, parkings).



Pour cela il a été imaginé de couvrir le parking central existant, en créant un espace contemporain d'environ 450m² venant en prolongement du parvis de l'église. Cet espace sera pour moitié couvert par un hall et pour l'autre en terrasse à ciel ouvert. Il s'agira d'une place semi couverte qui pourra accueillir toutes les festivités de l'année. Le bâtiment servira de marché couvert et offrira des conditions d'accueil optimales pour le traditionnel marché du terroir ainsi que le marché hebdomadaire.

Le lieu pourra également accueillir des festivals d'été, un marché de Noël, des expositions diverses, une brocante, des salons et des concerts. Il s'agira d'un lieu d'expression artistique et d'intense activité économique en lien direct avec les commerces de l'artère commerçante de la Ville.



La volonté est de recréer au centre d'Ingwiller un espace de convivialité et d'échange créateur de lien social. L'équipement sera au service et à la disposition de tous les acteurs et habitants du territoire.

Les abords et aménagements complémentaires font parties intégrantes du projet. Sanitaires, parkings et autres équipements seront créés en conséquence.

Ainsi, autour de cette place il est également prévu la création d'un espace hall d'accueil en extension de la Mairie, permettant d'y traiter les affaires d'état civil et notamment les demandes de passeport qui sont instruites grâce à la station biométrique.

Enfin plusieurs réalisations sont prévues tout autour de la place, à savoir :

- Une maison de musique regroupant les locaux de répétition de la musique municipale et de l'école intercommunale de musique du Pays de Hanau ;
- Un square paysagé ;
- L'agrandissement et la mise aux normes de la bibliothèque municipale par la création d'une salle de lecture et d'une salle d'exposition plus spécialement destinée aux manifestations culturelles.

Ce lieu doit devenir un nouveau symbole identitaire d'Ingwiller et son territoire. Ainsi, si l'architecture et l'aspect du bâtiment et des aménagements prévus ne sont pas définis à ce stade du projet, il est envisagé de recourir à des matériaux caractéristiques de notre région (grès, bois, brique chaux-chanvres...) et à des techniques s'inscrivant dans une démarche globale d'éco-construction soutenue par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.



Réhabilitation de l'École de musique intercommunale du Pays de Hanau et de la Musique Municipale à Ingwiller

Maître d'ouvrage	: Ville d'Ingwiller
Localisation du projet	: Ingwiller
Date de démarrage des travaux	: 2015-2016
Coût projet	: 500 000 €
Subvention départementale	: 180 000 €

Ingwiller exerce une forte attraction culturelle sur les habitants du territoire. La culture musicale y est omniprésente. On y trouve une importante école intercommunale de musique ainsi que l'Harmonie musicale d'Ingwiller qui donne de nombreux concerts sur le territoire.



L'école de musique est située au centre-ville d'Ingwiller au sein d'un bâtiment dit Maison des Loisirs qui date du début du XXème siècle. Si l'immeuble est relativement bien entretenu, sa configuration ne permet pas d'accueillir l'ensemble des 180 élèves. Ainsi, faute de place, les cours sont à la fois dispensés à la Maison des Loisirs sise Place du Marché, à la salle de répétition sise 49 rue du 11 Novembre ainsi que dans un local situé au RDC de la Mairie sise 85 rue du Gal Goureau. Cette situation oblige enseignants, élèves et musiciens à effectuer des déplacements gênants et chronophages. En outre, les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas être accueillies au sein de l'établissement dont les salles de cours sont situées aux étages du bâtiment.

Les répétitions de l'orchestre d'harmonie d'Ingwiller ont lieu au sein de l'ancien centre de secours de la ville. Le bâtiment qui date de 1960 présente de sérieux signes de vétusté et de fragilité structurelle. Sa conception n'est absolument pas adaptée à la pratique musicale. Le manque d'espace ne permet pas de répéter dans de bonnes conditions. De plus, la salle de répétition se trouve au premier étage en haut d'un grand escalier inaccessible pour les personnes à



L'Ecole intercommunale de Musique du Pays de Hanau est un service public de la Communauté de Communes du Pays de Hanau visant à optimiser la mise en œuvre d'une politique de développement musical et culturel sur le territoire et ayant pour but la formation et le développement des aptitudes et capacités musicales. Elle a spécialement pour objet l'enseignement du solfège, de la théorie musicale ainsi que de la musique instrumentale. Le nombre d'élèves fréquentant l'école intercommunale de musique d'Ingwiller oscille entre 155 et 180 selon les années. La moitié des élèves sont des habitants d'Ingwiller. Les autres élèves viennent de 25 communes différentes

La Musique Municipale d'Ingwiller, harmonie fondée en 1868, regroupe à ce jour une soixantaine de musiciens avec une palette de pupitres très variée allant des cuivres au bois, en passant par les percussions. La formation peut même atteindre 70 musiciens à l'occasion du traditionnel concert du nouvel an auquel participent également les violons de l'école de musique. L'harmonie est un atout majeur pour la Ville quant à son rayonnement artistique au niveau du territoire.

L'objectif principal est de regrouper les deux institutions sur un seul et même site afin de tendre vers un fonctionnement plus rationnel tant sur les plans artistique qu'économique. L'enjeu est non seulement de proposer des infrastructures adaptées aux besoins actuels de l'école de musique et de l'harmonie musicale mais également de favoriser le développement de l'éducation musicale sur le territoire par une augmentation des capacités d'accueil.

Les travaux envisagés viseront à fournir des équipements conformes aux dernières normes en matière d'accessibilité et d'environnement et présentant les caractéristiques techniques requises pour une pratique de la culture musicale dans des conditions optimales.

Par ailleurs, le projet développé répondra aux besoins listés ci-dessous :

Besoins en locaux de l'école de musique :

- Une salle de répétition de 120 m² pouvant être partagée avec la musique municipale (80m² en cas d'usage exclusif par l'école de musique) ;
- Un espace de dégagement-stockage pour percussions d'environ 25 m² ;
- Deux salles de classe de 45 m² environ (solfège, éveil musical, cours d'instrument, classe d'orchestre et divers ensembles) avec rangements pour instruments et partitions ;
- Six salles de cours (cours d'instrument de musique) ;
- Une salle des professeurs de 15 m² ;
- Une pièce bureau accueil/directeur de 15 m² ;
- Une salle d'attente de 25 à 30 m² pour les parents et élèves.

Besoins en locaux de l'orchestre d'harmonie :

- Une salle de répétition de 120 m² minimum comprenant des placards muraux ou une petite salle d'archives de 15 m² ;
- Une salle de réunion de 30 m² avec bar ;
- Local de stockage matériel de 20m² (rampes de projecteurs, projecteurs, sono...).



Création d'une liaison cyclable entre Bouxwiller et Obermodern

Maître d'ouvrage	: Communauté de Communes du Pays de Hanau
Localisation du projet	: Communauté de Communes
Date de démarrage des travaux	: 2016
Coût projet	: 350 000 €
Subvention départementale	: 120 000 €

Le territoire intercommunal souffre d'un maillage en pistes et itinéraires cyclables insuffisants. L'itinéraire cyclable Saverne-Haguenau s'effectue sur des pistes cyclables de Dossenheim sur Zinsel jusqu'à Haguenau, à l'exception des traversées de village, d'une section de chemin rural revêtu au cheminement direct entre Zutzendorf et Pfaffenhoffen et de la piste cyclable Bouxwiller-Obermodern.

En effet, la piste cyclable entre Bouxwiller et Obermodern qui emprunte l'ancien talus ferré, s'arrête à la fin du ban communal de Bouxwiller. Le cycliste, pour se rendre à Obermodern doit emprunter un chemin rural dont le revêtement est de plus en plus dégradé.

Ce tronçon oblige à effectuer un détour et des dénivelés supplémentaires et amène loin de la gare d'Obermodern. De ce fait il est difficile de convaincre les habitants de Bouxwiller d'utiliser le vélo pour se rendre à la gare, et inversement, de convaincre les habitants d'Obermodern - Zutzendorf de se rendre à vélo auprès des commerces et services (collèges, lycées, administrations, ...) de Bouxwiller.

Aussi l'étude et la réalisation d'une piste cyclable de 2 300m sur l'ancien talus ferré de la ligne Haguenau-Saverne, dans la continuité de la piste cyclable actuelle permettra de renforcer le maillage de pistes et itinéraires cyclables sur le territoire. Ce projet apporte une interconnexion directe et continue en pistes cyclables et voies verte des communes de Zutzendorf , Obermodern, Bouxwiller, Niedersoultzbach, Ingwiller, Menchhoffen, Neuwiller-lès-Saverne et Dossenheim sur Zinsel.

Les publics concernés par le projet est varié :

- Cyclistes en famille, qui apprécient les itinéraires sécurisés pour les enfants et à la faible dénivellation. L'itinéraire actuel étant ouvert à la circulation.
- Cyclistes sportif, en pratique individuelle ou associative, qui ont besoin de revêtements de qualité pour circuler. L'itinéraire actuel présente un important risque de casse des vélos de course (nombreux nids de poule, coulées de sable,..).
- Travailleurs à vélo issus des communes du territoire, pour se rendre à la gare Obermodern, sise sur la ligne Strasbourg-Sarreguemines, et qui ont besoin de cheminement sécurisé, rapide et le plus facile possible. L'itinéraire actuel, en plus d'amener le cycliste loin de la gare, est dangereux pour la circulation nocturne.



Création d'aires de service pour camping-car

Maître d'ouvrage	: Communauté de Communes du Pays de Hanau
Localisation du projet	: Communauté de Communes
Date de démarrage des travaux	: 2015
Coût projet	: 60 000 €
Subvention départementale	: 24 000 €

La Communauté de Communes du Pays de Hanau souhaite offrir un accueil de qualité aux touristes itinérants en camping-car.

Le Nord-Ouest de l'Alsace étant dépourvu d'équipements de service pour les camping-cars, un tel aménagement améliorera qualitativement et quantitativement l'accueil de ces touristes itinérants sur le territoire, au fort pouvoir d'achat.

Enfin cela permettra de limiter les nuisances liés au stationnement « sauvage » : conflits d'usage avec les habitants et pollution du réseau d'assainissement.

Il est prévu d'installer des bornes de service comprenant :

- une surface de vidange bétonnée avec caniveau (couvercle à verrouillage électromagnétique et dispositif de rinçage automatique) permettant de recueillir les eaux grises et noires
- une cuve en béton enterrée recueillant les eaux grises et noires à faire vidanger une à deux fois par an par une entreprise spécialisée.
- Une alimentation en eau potable via des robinets à embouts fileté standard, avec système hors gel et monnayeur à jetons (jetons commercialisés au camping).
- Une poubelle à deux compartiments (tri et déchets).

Les aires seront accessibles durant toute l'année (marchés de Noël notamment) grâce à un dispositif hors-gel.

Cet équipement permettra de capter les camping-caristes passant à proximité via l'autoroute A4 et/ou vers les pôles touristiques environnants : Saverne, Graufthal, La Petite Pierre, Meisenthal, Niederbronn-les-Bains,.... Aussi, en plus d'offrir un accueil de qualité aux camping-caristes circulant en Alsace, cela permettra aussi d'assurer la promotion touristique du territoire vers ce public spécifique.



Création d'une Gare Routière à Bouxwiller

Maître d'ouvrage	: Ville de Bouxwiller
Localisation du projet	: Bouxwiller
Date de démarrage des travaux	: 2015
Coût projet	: 750 000 €
Subvention départementale	: 275 000 €

Depuis les années 1960, les bus de ramassage scolaire, assurent le déplacement des élèves vers les 3 établissements scolaires d'enseignement secondaire de Bouxwiller : Collège du Bastberg, Lycée Adrien Zeller et Lycée Schattenmann. En 2011, suite aux travaux de rénovation du Musée du Pays de Hanau dans l'ancien bâtiment de la Halle aux Blés, le parking des bus scolaires autour de la Place du Château, tel qu'il était effectué depuis 50 ans, ne pouvait plus être assuré. Une Gare Routière provisoire a été mise en place Rue de Babenhausen. Celle-ci a été conservée dans l'état actuel à l'issue des travaux d'aménagement du Musée, il n'était dans tous les cas plus possible de retourner Place du Château suite à l'augmentation du nombre de bus.

Actuellement ces 3 établissements rassemblent environ 1 200 élèves. La plupart des élèves viennent de l'extérieur de Bouxwiller, de la Communauté de Communes du Pays de Hanau et au-delà (Communauté de Communes du Pays de la Zorn, du Val de Moder et du Pays de Niederbronn les Bains). 17 bus assurent le ramassage scolaire des élèves, nécessitant une importante emprise foncière pour leur parking.

Le projet tel qu'il est envisagé consiste à créer une aire de parking définitive Rue de Babenhausen, le long de l'actuelle voirie provisoirement utilisée par les bus dans l'attente de l'embarquement des élèves. Cette voirie offre un linéaire très important (250 ml en ligne droite), favorisant le parking loin des habitations et à trois minutes à pied des deux établissements d'enseignement général.

L'aménagement d'un rond-point est prévu pour faciliter la giration des bus en bout de voirie. Celui-ci permettra également de réguler la vitesse des véhicules à moteur le long de cette longue ligne droite, enjeu clé de l'aménagement de cette gare routière Rue de Babenhausen.

Les travaux concerneront les arrêts de bus, les aires d'attente des élèves, le giratoire, les aménagements de sécurisation des différents modes de déplacement, y compris les modes de déplacement doux (élargissement de trottoir, création d'un plateau permettant le ralentissement des voitures...).



Création d'une piste cyclable traversant Bouxwiller

Maître d'ouvrage	: Ville de Bouxwiller
Localisation du projet	: Bouxwiller
Date de démarrage des travaux	: 2015
Coût projet	: 250 000 €
Subvention départementale	: 100 000 €

Deux pistes cyclables en site propre prennent fin aux entrées Est et Ouest de Bouxwiller. En provenance d'Obermodern (et ainsi d'Haguenau), la première prend fin à hauteur de la piscine de Bouxwiller. En provenance de Neuwiller les Saverne (et ainsi de Saverne), la seconde s'achève au niveau du contournement de Bouxwiller, en périphérie de la ville au niveau de l'ancienne usine Oxymétal.

La jonction de ces deux itinéraires selon un axe Est-Ouest, en partie urbaine permettra la simplification du parcours actuel, très sinueux et sur des voiries non adaptées à la cohabitation entre vélos et voitures (rues étroites, route départementale...).

La création de cette piste cyclable revêt comme autre objectif l'aménagement d'une dorsale cyclable structurant les modes de déplacement doux des habitants de Bouxwiller.

L'itinéraire projeté se situe principalement au pied du talus de l'ancienne voie de chemin de fer Haguenau-Saverne, propriété communale, coupant la commune en deux parties. Le principal enjeu de cet itinéraire sera la sécurisation du parcours, principalement à hauteur du contournement de Bouxwiller et du carrefour entre la Rue du Maréchal Foch et la D6. La réussite de l'aménagement de ces deux traversées sera déterminante pour le succès de cet itinéraire. Le nouvel itinéraire aménagé aurait une distance de 1.6 km, dont 1,15 km en site propre. La partie non aménagée en site propre se trouverait le long de la Rue du Maréchal Foch, une voirie en impasse très peu circulée.

Pour les habitants de Bouxwiller cet itinéraire favorisera les déplacements selon un axe Est-Ouest et sécurisera notamment l'accès aux équipements sportifs (piscine, Centre Sportif, Gymnase COSEC) à proximité du nouvel itinéraire cyclable. Les familles souhaitant profiter des pistes cyclables en dehors de Bouxwiller auront un accès sécurisé, adapté à la pratique du vélo avec des enfants. Par ailleurs, l'accès à la Gare d'Obermodern pour les habitants souhaitant s'y rendre à vélo se verra facilité.

Pour les scolaires en provenance des villages avoisinants, fréquentant le collège ou l'un des deux lycées de Bouxwiller (1 200 élèves au total), les déplacements seront sécurisés. Pour les cyclotouristes, l'accès au centre-ville de Bouxwiller et à son offre patrimoniale et culturelle pour se trouvera facilitée.

Au final cet aménagement cyclable complétera le maillage cyclable actuel du territoire. L'absence d'interconnexion actuelle constituait le talon d'Achille du réseau cyclable du Pays de Hanau.



L'ANNEXE FINANCIERE



